

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 39 (1992)
Heft: 1-2

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E_dito romand

Alors que 1992 vient à peine de dérouler les premières pages de son calendrier après avoir échangé moult cadeaux et messages d'espérances, pris des engagements, adressé vingt francs à la Chaîne du Bonheur, bref, fait une parenthèse bienvenue, le moment est venu pour tout un chacun de reprendre le collier.

De leurs côtés, les budgets fédéraux, cantonaux et communaux ont subi quelques aménagements, dans tous les secteurs, protection civile comprise. On peut le déplorer, à l'heure où les ré-

formes annoncées devront, pour être acceptées, faire l'objet de larges explications.

Il va donc bien falloir s'adapter aux circonstances, faire preuve d'imagination pour franchir le cap difficile qui s'annonce.

En matière d'information par exemple, la protection civile devra, dans les mois à venir, tenter ... et réussir à sensibiliser, voire à convaincre les représentants du peuple et, au-delà, le grand public, sur l'utilité de l'institution. La tâche ne sera peut-être pas si facile, car la tentation est toujours grande, en période de «récession», de rogner les budgets consacrés précisément à l'information, alors que, étrange paradoxe que voilà, certains se plaignent de manquer de renseignements!

De son côté, le journal *Protection civile* et singulièrement la rédaction romande

s'efforcera, plus encore que par le passé, de relayer l'information dans le but de favoriser l'échange d'idées, mais au-delà, d'aider à la diffusion d'une image positive de la protection civile.

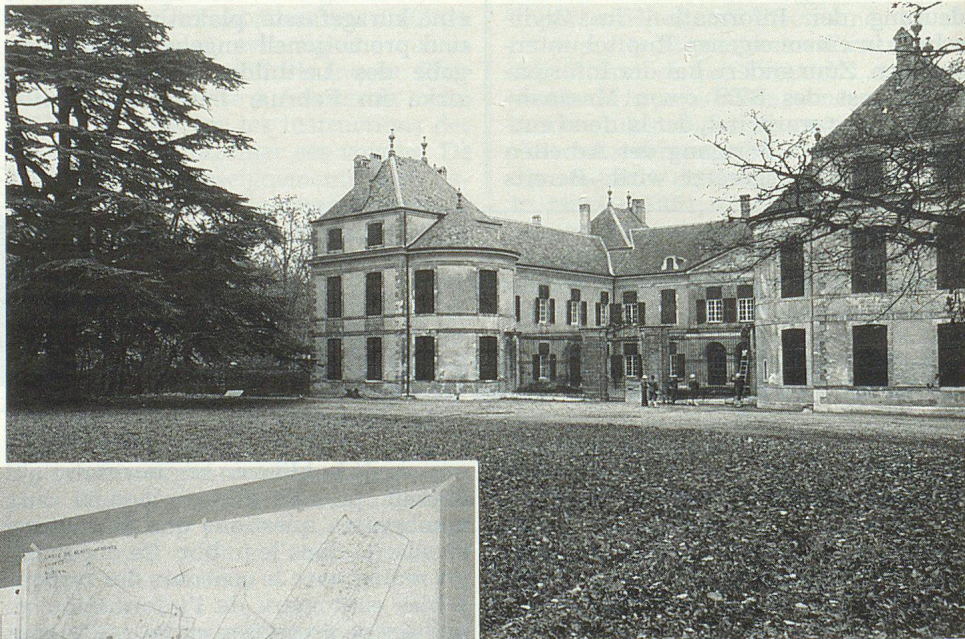
L'académicien français Jean Dutour a écrit un jour: «En art comme ailleurs, il faut vivre au-dessus de ses moyens».

C'est, semble-t-il, un des moyens de surmonter la morosité.

René Mathey

La «Terre-Sainte» en exercice

R.M. C'est dans le cadre prestigieux du parc du château de Coppet que s'est déroulé à fin novembre, un important exercice mettant en œuvre l'Organisation intercommunale de ladite cité. Celle-ci regroupe les communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay. Exercice très «classique» en soi, qui a permis de tester les différents services de l'OIPC de la «Terre-Sainte». Tout l'exercice s'est déroulé sous les caméras de la télévision canadienne et celles de la TV romande.



Le Château de Coppet, propriété de la famille Necker depuis 1784.



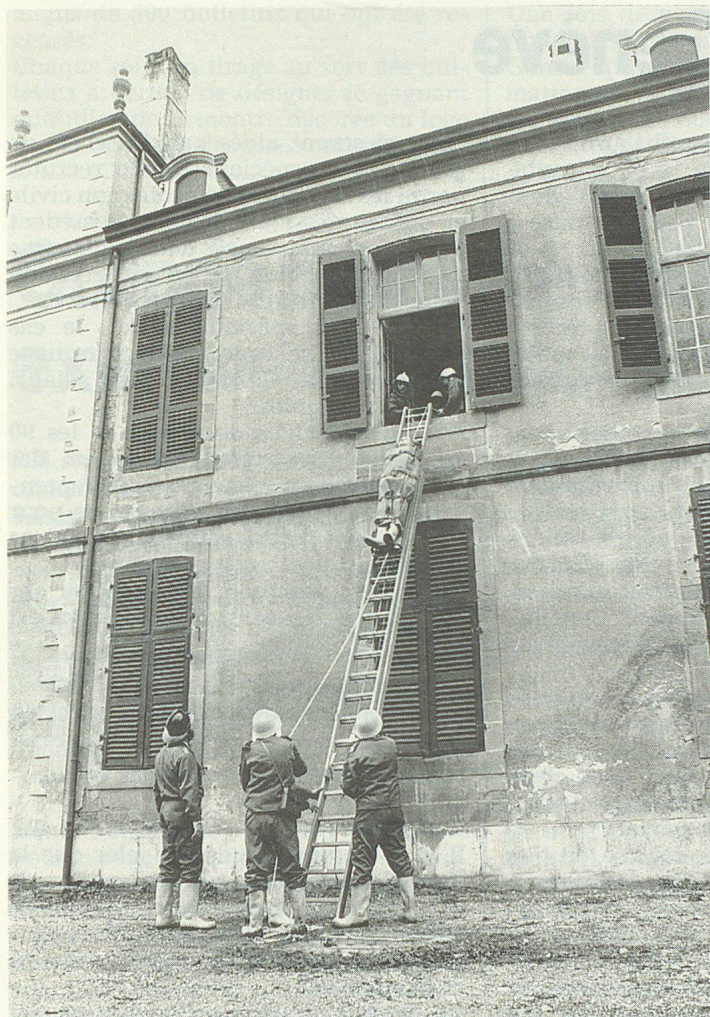
Charles Dubouchet, chef intercommunal, expose son dispositif d'intervention.

Brève présentation de l'OIPC de Coppet

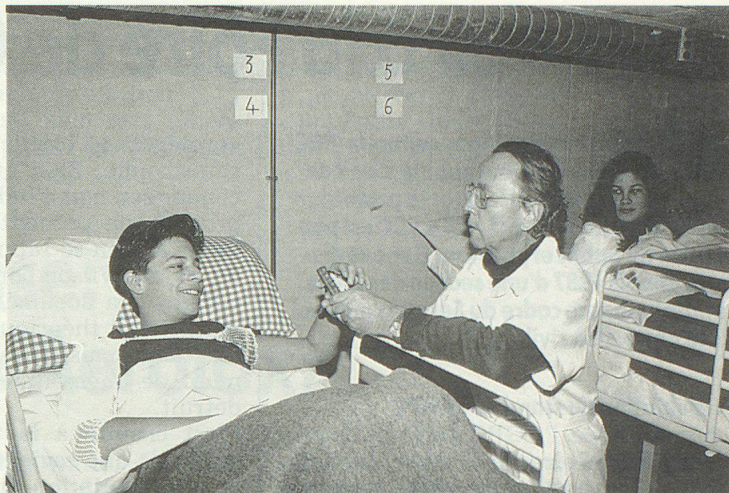
Emanation des municipalités des communes concernées (1 municipal par commune et 2 pour la commune de Coppet), la Commission intercommunale est présidée par Max Sequin. Cette commission coiffe un bureau qui représente l'exécutif de la commission.

Les problèmes administratifs sont réglés par l'Office intercommunal que préside Madame L. Wanner, et le commandement est assuré par Charles Dubouchet.

Le bassin de population des huit communes intéressées au regroupement, qui forme géographiquement «La



Evacuation d'un blessé qui n'est pas Benjamin Constant quittant discrètement M^{me} de Staël (remarque souriante du Préfet John Debluë)!



Le réconfort des blessés passe aussi par une barre de chocolat.



Identification, étiquetage au nid de blessés.

(Photos: RM-Info, Pully)

Terre-Sainte», est de près de 11 000 habitants. Bien que deux communes connaissent encore un déficit relativement important en places protégées, celles-ci sont pourtant en excédent, c'est dire qu'en cas de nécessité chacun trouverait une place dans le dispositif. Une des particularité est le fait que le 60 % des places protégées se trouve dans des abris privés.

Les constructions destinées aux PC et aux postes d'attente sont réalisées; quant au dispositif sanitaire, il compte un poste sanitaire de 32 lits à Coppet. La construction d'un poste sanitaire de secours de 128 lits est envisagée.

A noter encore, l'OIPC a créé, en dehors de la structure de la PCi proprement dite, un poste de responsable des relations publiques, plus spécialement chargé des relations avec les médias, et c'est Gilbert Riesen qui en assume la charge.

Deux exercices en un!

Plus de 150 personnes ont été engagées dans cet exercice dont un des objectifs consistait à tester la coordination des différents services lors d'une catastrophe.

Une bonne dizaine d'élèves des écoles ont prêté leur concours pour jouer les

blessés; ils ont été soigneusement grimés pour simuler qui une fracture ouverte, qui une profonde blessure accompagnée d'un état de choc, etc.

L'exercice a consisté, suite à la chute d'un objet non-identifié, à juguler un début d'incendie, à dégager les voies d'accès de façon à mettre en place un nid de blessés et à faciliter l'évacuation de ceux-ci sur le poste sanitaire.

Le plus impressionnant, dans ce genre d'exercice, est le temps et la somme d'efforts que demande la recherche des blessés, leur identification tout comme le «tri» des degrés d'urgence. Il est dès lors plus facile de comprendre les difficultés que pose la gestion d'un cas réel, avec un nombre de blessés de «seulement» dix fois supérieur. C'est considérable et ceci justifie largement la mise sur pied de tels exercices.

L'autre «exercice», à certains égards plus périlleux, a consisté à ce que toute l'intervention se déroule sous l'œil (critique!) des caméras de télévision. A cet égard, l'OIPC a joué à fond la carte des médias avec une transparence rarement rencontrée.

La télévision canadienne a effectué une grande enquête sur le fonctionnement de la protection civile Suisse. C'est donc dans le cadre de ce reportage

qu'elle a été invitée à suivre l'exercice de Coppet.

Un premier bilan satisfaisant

C'est toujours en présence des médias que Charles Dubouchet a présenté les premières critiques... L'exercice lui-même étant limité sur le plan horaire, un certain nombre d'éléments ont dû être préparé à l'avance, ce qui a pu laisser planer, à certains moments un sentiment de flou artistique a tenu à préciser C. Dubouchet.

Parmi les personnalités présentes à cette partie «officielle», il faut relever celle du commandant des sapeurs-pompiers de Divonne, qui marque ainsi la volonté d'une collaboration «franco-vaudoise» comme l'a fait remarquer le Préfet du district, John Debluë, dans son discours.

Michel Buttin, chef du Service cantonal de la PCi, en a profité pour mettre l'accent sur les réformes à venir dont le grand tournant sera, outre une diminution sensible des effectifs, avec les changements de structures que cela implique, la modification de la mission de la PCi qui mettra sur le même plan, la protection de la population tant en cas de conflits armés qu'en cas de catastrophes. ▀

La «PBC» à la Foire de Genève

R.M. La protection des biens culturels (PBC) fut choisie comme thème pour le stand de l'Association genevoise pour la protection civile à la Foire de Genève. La PBC est peu connue du public et pourtant Genève dispose depuis 1987 d'une section des biens culturels dans le cadre du Service cantonal de la protection civile.

Présentation du stand de l'AGPC

Chaque année, l'AGPC s'efforce de présenter à la Foire de Genève, les activités de la protection civile sous une forme chaque fois renouvelée. En cette année du 700^e anniversaire de la Confédération, l'accent a été mis sur la protection des biens culturels.

Une série de 30 panneaux présentaient, entre autres, la carte des biens culturels nationaux, cantonaux et de la ville de Genève comme le texte des conventions de la Haye, ainsi que diverses photos de biens culturels marquants.

Dans trois vitrines de sécurité étaient exposés des objets de valeur en provenance de divers Musées. Trois moulages d'objets culturels, ainsi qu'une ancienne pompe à incendie complétaient l'exposition.

Un appareil vidéo, mis à disposition par l'Office fédéral de la PCI, diffusait le film «La protection des biens culturels dans la commune». D'autre part, un lecteur de microfilms présentait la documentation de sécurité de la Commanderie de Compesières (classée site national et située sur la commune de Bardonnex).

Historique de la PCB genevoise

L'Office cantonal genevois pour la protection des biens culturels a été mis en place dès 1976. Une Commission d'experts a été chargée de proposer les mesures de sauvegarde des biens culturels en cas de conflit armé, respectivement de catastrophe.

Bien que travaillant dans le cadre du Service cantonal de PCI, l'Office est directement rattaché au chef du Département de l'intérieur et de l'agriculture. Ce n'est qu'en 1995, soit à la mise en vigueur de la réforme PCI-95 que celui-ci dépendra directement de la protection civile.

C'est au 1^{er} janvier 1987 qu'a été mise en place la Section des biens culturels dont la direction a été confiée à F. Fiechter. Cette section occupe actuellement trois personnes dont le chef de section, un photographe spécialisé et une opératrice en microfilms.

La PBC, pas si simple que cela

Le premier acte, et non le moindre, du travail de la Commission d'experts a consisté à dresser l'inventaire des biens culturels genevois, susceptibles d'être

«protégés» en cas de conflit armé et de catastrophe. Bien que la catastrophe, comme son nom l'indique, lorsqu'elle se produit, ne permette pas une mise à l'abri. Qu'on se rappelle la destruction du Palais Wilson comme du Temple de Céligny. La documentation de sécurité permettrait théoriquement une reconstruction, mais elle servira, au minimum, de «mémoire» pour le patrimoine détruit.

C'est ensuite à la Section des biens culturels que revient tout le travail de la documentation et du microfilmage. A ce sujet, les microfilms sont réalisés en trois exemplaires: le premier (l'original) est destiné à être archivé dans un abri spécialement construit, une seconde copie est destinée à la Confédération et la troisième sert d'instrument de travail.

Précisons qu'il ne sera pas toujours possible de protéger tous les biens culturels meubles (archives, livres, peinture, collections, etc.). Des choix devront être faits et protéger en priorité les biens les plus précieux.

Actuellement, Genève dispose de huit abris spécialement conçus pour la protection des biens culturels, ce qui représente un volume de stockage de quelque 17 000 m³ déjà occupés à environ 80 %.

Si Genève recense actuellement 264 biens culturels d'importance nationale ou régionale (immeubles, usines, fontaines, site archéologique, monuments, etc.), la liste n'est pas exhaustive. Il appartient aux communes de dresser l'inventaire de tous leurs biens culturels d'importance locale.

Les communes prennent le relais

Avec ses trois personnes, la section ne peut se charger de la couverture des 264 biens culturels. Dans les communes qui possèdent un nombre important de biens culturels (à partir de 4), il a été décidé de former un chef de service.

Ceux-ci seront aidés par des chefs de groupe et des spécialistes tous recrutés parmi les astreints à la protection civile et qui, professionnellement, possèdent déjà des connaissances dans le domaine de la restauration, de la conservation ou de la protection des biens culturels. Ce sont ces spécialistes qui, le cas échéant, se chargeront du marquage des biens culturels et de la mise à l'abri des biens meubles.

Avec les 24 chefs de service et les 90 spécialistes instruits, la majorité des communes genevoises peut entreprendre les planifications nécessaires pour une mise à l'abri efficace des biens culturels situés sur leur territoire.

En ce qui concerne la formation des spécialistes, le canton de Genève est considéré comme un exemple. Il a conçu, dès 1989, des cours de base d'une durée de trois jours.

Le stand de l'AGPC, abritant l'exposition sur la PBC, a d'ailleurs reçu nombre de délégations des cantons voisins.

Quelques tuyaux

Il n'est pas inutile de rappeler que la Confédération verse une subvention de 35 % des frais pour les abris de plus de 250 m³ et de 20 % pour les abris plus petits et pour toutes les autres mesures de protection.

La Section de protection dispose actuellement d'une documentation de sécurité (microfilms) qui représente 2500 bobines, soit environ 2 millions de clichés relatifs à des documents conservés notamment aux Archives d'Etat, à la Bibliothèque publique et universitaire, au Musée d'art et d'histoire et autres institutions.

Et les visiteurs

La fréquentation du stand a été jugée favorable. Un des points de repère est donné par le nombre de personnes qui ont participé au concours (en majorité des jeunes). En effet, ce ne sont pas

Qui va de nous deux remporter la montre? (Photo: RM-Info, Pully)



moins de 500 bulletins qui ont été recensés.

Chaque soir, un tirage au sort des bulletins a permis de désigner le gagnant quotidien de la montre décorée du logo de la protection des biens culturels.

Une fois de plus, l'AGPC a démontré l'intérêt d'une présence à la Foire de Genève qui constitue un moyen d'information touchant un large public.

La nature des questions posées a montré l'intérêt d'un public généralement

peu averti de la nécessité de protéger notre patrimoine. Grâce à la compétence du personnel occupant le stand, il a pu se rendre compte à la fois de la complexité de la tâche et des moyens mis à disposition. ▀

Grande première Suisse: exercice «Soyouz» et «Aerotox»

R.M. A mi-novembre 91 a eu lieu dans le canton de Vaud une grande première Suisse: un exercice combiné «Soyouz» et «Aerotox» qui a mis en œuvre simultanément plusieurs formations AC à Avenches et Le Chenit (Vallée de Joux). Le laboratoire militaire AC de l'art 15, techniquement subordonné au chimiste cantonal, a également participé à l'opération pour déterminer la composition des échantillons prélevés sur le terrain.

Scénario et objectifs

Pour cet exercice, dirigé par Henri Rollier, chef cantonal vaudois AC, le scénario choisi a été celui de la chute de parties d'un satellite sur notre territoire. Ce «Soyouz» est équipé, semble-t-il, d'un générateur nucléaire. La Centrale nationale d'alarme (CENAL) est en alerte et les postes d'alerte atomique (PAAT) sont activés dans plusieurs cantons. Dans le même temps, alors que tous surveillent la trajectoire possible des retombées attendues, un avion gros porteur passe à basse altitude au-dessus du Lac de Joux en dégageant un panache de fumée. L'explosion et la dislocation de l'appareil dispersent des fragments dans différentes directions. On apprend, par la suite, que cet avion transportait des toxiques chimiques de combat.

Ce type d'exercice était destiné à tester la coordination de différents services cantonaux, fédéraux et de formations AC mises à disposition par la protection civile aux échelons cantonal et communal. En effet, en cas de crise ou de contamination le canton dispose d'un dispositif très important en possibilités d'analyses. Par contre, les moyens de prélèvements font cruellement défaut, raisons pour lesquelles l'engagement des formations AC de la PCi sont indispensables.

Le canton de Vaud possède un des six laboratoires spécialisés en matière de mesures de l'augmentation de la radioactivité (c'est la version dite de crise de l'Institut de radiophysique appliqué appelé OMURA (Organisation de mesure de la radioactivité)).

Pour résumer le principe de l'exercice, on peut dire qu'il s'agissait de tester la

coordination et l'engagement des différents échelons dans le contexte suivant: mission générale pilotée par la CENAL (Confédération), exécution sur le terrain au niveau cantonal, respectivement régional, par l'engagement de formations locales sous la direction des chefs SPAC des communes qui devaient eux-mêmes définir leurs propres missions pour le prélèvement et le transport des échantillons.

Pour corser le tout, afin d'éviter une analyse de produits «trop connus» par le laboratoire engagé, les échantillons (A et C) ont fait l'objet d'un savant cocktail, concocté par le laboratoire AC de Spiez et celui de radiophysique de l'EPFL.

Sur le terrain, au Chenit

Même le temps s'était mis au diapason de l'exercice: pluie, brouillard et fraîcheur, ce qui n'a pas vraiment facilité la tâche des formations AC.

Les renseignements sur l'évolution de la situation affluent au poste de commandement. Le plan ORCA (Organisation en cas de catastrophes) est déclenché. Les premières mesures de sécurité sont prises dans le périmètre supposé des retombées.

Le gros du travail consiste tout d'abord à vérifier les renseignements obtenus de la CENAL avec ceux en provenance de témoins visuels, afin de délimiter un champ d'action le plus précis possible.

L'ensemble des données ayant été saisies, les ordres de mission peuvent être distribués aux formations chargées des mesures. C'est incontestablement la partie la plus difficile à réaliser, dans la mesure où le «stress» engendré par une situation dommageable pousse plus à l'action qu'à la réflexion, au risque d'oublier des éléments essentiels.

Un quadrillage soigné du terrain est effectué pendant que les formations s'équipent et se préparent à intervenir pour le prélèvement d'un échantillon par maille de 200 sur 200 mètres.

Les échantillons prélevés sont étiquetés et reportés sur des formules ad hoc. Petite anecdote: on s'est aperçu qu'étant donné le temps (pluie), l'utilisation d'un crayon est préférable à celui du stylo dont l'encre se transforme rapide-

ment en taches, et qui dit taches dit sources d'erreurs possibles.

Une fois rassemblés, les échantillons ont été acheminés au laboratoire aux fins d'analyses.

Premier bilan

Selon les arbitres de l'exercice: Henri Rollier, créateur également du scénario et patron de l'engagement, Pierre Spahr, arbitre pour la région Avenches, Jean-Louis Werli, pour la région du Chenit, et M. Vioget pour ce qui concerne le laboratoire, celui-ci est globalement positif. Un rapport détaillé sera élaboré de façon à modifier certaines anomalies, dysfonctionnements et autres remarques touchant à la formation des détecteurs et surtout ceux concernant plus spécialement la coordination des différents Etats-majors engagés.

Parmi les éléments que l'on pourrait retenir, il y en a un qui touche à l'équipement. A l'heure où la PCi se dirige vers une restructuration et à une certaine diminution de ses effectifs, il sera de plus en plus nécessaire d'équiper les formations notamment techniques de moyens plus modernes. Ainsi, pour le matériel de détection standard, s'il reste dans une marge de précision jugée suffisante, sa manipulation n'est pas toujours aisée et la lecture des résultats pas très rapide.

Autre remarque intéressante: dans le «feu de l'action» les mesures de protection du personnel ne sont pas toujours appliquées avec suffisamment de rigueur, ce qui, en cas d'événements réels pourraient être un facteur de danger supplémentaire.

Quant à la crédibilité d'un tel exercice, elle n'est plus à démontrer. L'actualité s'est chargée d'apporter un élément concret. En effet, le matin même à Renens, un banal incident a failli tourner au drame. Un wagon citerne contenant des matières toxiques, à la suite d'un choc, s'est fissuré et a laissé s'écouler un liquide dangereux qui n'a pas eu de conséquences graves, grâce à la rapidité d'intervention du 1^{er} échelon constitué par les sapeurs-pompiers du poste permanent de la ville de Lausanne. Raison de plus pour encourager de tels exercices «catastrophes». ▀

Abris: Réalisme ou utopie?

R.M. Un des «slogans» du 700° a servi de fil conducteur à l'Association Vaudoise pour la protection des civils (AVPC) pour mettre sur pied son traditionnel débat public. Celui-ci s'est tenu dans un des grands salons du Royal Savoy, à Lausanne, courant novembre 1991. Animé par Michel Zendali, rédacteur au «Nouveau Quotidien», ce débat a réuni le conseiller d'Etat, Daniel Schmutz, Marcel Gaille, sous-directeur de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC), Léonard Isler, chef de secteur du Moyen-Orient au CICR, Michel Buttin, chef du Service cantonal de la PCi, Jacques Diezy, professeur de physique à l'Institut de pharmacologie et de toxicologie, auteur de la postface d'un livre critique sur la PCi.

Le cadre du débat

Christiane Langenberger, Présidente de l'AVPC, après avoir présenté les orateurs, expose le choix de l'Association de vouloir mettre l'accent sur les abris: «Pour une association telle que l'AVPC, il s'agit à la fois de promouvoir les réformes promises par le plan PCi-95, d'accepter les critiques des citoyens, mais aussi et surtout de rester attentif à l'environnement, afin de participer activement à l'édification du nécessaire et de bannir le superflu».

Parmi les critiques, il y en a quelques-unes concernant les abris, poursuit Ch. Langenberger, qui ont régulièrement fait l'objet de remises en question soit sur le fond, soit sur la forme. Il convient de mettre en relation le concept des abris avec celui des menaces d'aujourd'hui: retombées de la guerre du Golfe, transformation des pays de l'Est, les catastrophes de toutes natures.

Tour de table

Partant de la décision du Conseil d'Etat genevois de suspendre les cours de protection civile pour l'année prochaine, ainsi que d'autres «signes», Michel Zendali pense que la PCi est en crise. Les interrogations de la population sont nombreuses quant à la justification des sommes investies dans la PCi, dont on peut extraire trois questions: 1. Que faire de cet «instrument»?; 2. Que faire des abris?; 3. Rôle de l'armée?

Prenant la balle au bond, et sans se prononcer sur une prise de position genevoise qui n'entraîne visiblement pas dans le débat, le conseiller d'Etat Daniel Schmutz déclare: «Dans la mesure où l'on admet l'utilité de la PCi comme celle de l'armée, et c'est mon cas, on doit lui accorder les moyens de sa politique. L'intuition du politicien me fait dire que les abris ne sont peut-être pas le parapluie idéal, valable pour tout, mais il est non moins vrai que ceux-ci doivent pouvoir être utilisés efficacement et à bon escient. Finalement, réalisme ou utopie?: la réponse est simple puisqu'aujourd'hui les abris sont suffisants pour que la majorité de la population y trouve sa place (85% dans le canton de Vaud). Par contre, la couverture sanitaire est encore trop faible puisqu'elle ne représente que le 40% des besoins. Il faudrait aussi améliorer, voire professionnaliser certains méca-

nismes du fonctionnement de la protection civile».

Quant à la position du CICR, dont on connaît l'éthique en matière de non-ingérence, son porte-parole, Léonard Isler, rappelle qu'il n'a pas participé à la guerre du Golfe. Il a simplement constaté que lors des alarmes, la population s'est réfugiée dans des caves (Bagdad) ou a tout simplement fui la ville. Il faut préciser, poursuit L. Isler, qu'il s'agissait d'une guerre «spéciale» puisque les attaques étaient très ciblées et se déroulaient avec régularité. Comparaison n'est donc pas raison. Autre remarque importante: pour une fois dans un conflit, on a constaté peu de victimes civiles; ce sont les militaires qui ont été les plus touchés.

Le point de vue français sur les abris

Michel Buttin, chef du Service cantonal de la PCi, a eu l'occasion de rencontrer, à plusieurs reprises, les autorités d'Issy-les-Moulineaux. Cette ville de la région parisienne est considérée comme une «ville test» de la sécurité civile française.

Reçue en Suisse, une délégation des autorités de ladite ville a montré un grand intérêt pour les abris de type «parking public» ainsi qu'aux centres opératoires protégés. Les intentions exprimées par la sécurité civile française sont la création, dans un délai rapide, de «zones d'abris». Une remarque tout de même, poursuit M. Buttin, afin de comprendre le concept français: ce pays a basé la défense de son territoire sur le «parapluie» nucléaire, à l'inverse de la Suisse qui met l'accent sur la protection de sa population. Par contre, les concepts se rejoignent dans la mesure où chacun des pays a inventorié les dangers potentiels.

Le système français se dirige vers un style d'abris appelé «anti-retombée»; il correspond surtout à la couverture des cas de catastrophes. L'impératif de rapidité énoncé plus haut pousse, par conséquent, à l'utilisation prioritaire des parkings.

Pour l'instant, Issy-les-Moulineaux et Grenoble sont les seules villes qui possèdent de tels abris-parkings.

Haro sur les grands abris!

Marcel Gaille, sous-directeur de l'OFPC, précise que le Conseil Fédéral

a d'ores et déjà fixé les missions de l'armée, de la PCi, comme celles des autres partenaires de la défense générale. Ces missions ressortent directement de la nouvelle politique de sécurité du pays.

En ce qui concerne la PCi, poursuit Marcel Gaille, la partie dévolue au cas de guerre subsiste; les cas de catastrophes seraient traités sur un même pied, mais certaines composantes des catastrophes doivent encore être précisées. Il faut aussi savoir qu'actuellement, le 10% des jours de service, soit quelque cent mille jours, ont déjà trait à des interventions catastrophes.

Toujours selon le Conseil Fédéral, mais il faut le comprendre dans un sens large: cela coûte moins cher de prendre des mesures de prévoyance que de sauver des êtres humains après des événements dommageables. Par conséquent, un changement radical du concept ne serait pas rentable.

Enfin, affirme M. Gaille, il existe actuellement 7,5 mio de places protégées en Suisse. Donc, la politique consiste seulement à couvrir les besoins là, où ils se font sentir, sans plus. Les abris sont et ont été conçus, à l'origine, pour les cas de guerre; ils ne sont pas nécessaires dans leur concept en temps de paix.

Marcel Gaille déclare encore, que la valeur du système de notre protection civile réside dans la multiplicité des abris. S'ils sont trop grands, ils peuvent constituer une cible militaire de choix, ou à tout le moins un élément de chantage. Actuellement, et tirant aussi leçon de la guerre du Golfe, l'OFPC estime qu'une capacité de 500 places par abri est un maximum même si des dérogations sont possibles pour quelques installations comportant jusqu'à 1000 places protégées.

Les réflexions d'un «sceptique»

Le professeur Jacques Diezy tient à préciser qu'il n'est pas, à proprement parler, un «anti-protection civile»; simplement, il pense qu'il est bon de réfléchir aux moyens de protection qui peuvent être différents de ceux que proposent l'Autorité. Si l'on s'en tient historiquement à la mission première de la PCi qui est celle de la protection de la population en cas de guerre (notamment les conflits nucléaires), J. Diezy ajoute «j'ai participé à la parution d'un ouvrage «L'après-guerre nucléaire» en collaboration avec Allan Dean en 1986. Il s'agissait d'un scénario décrivant ce qui pouvait se passer «après» de tels événements. Cette perception de «l'après» ne doit pas être perdue dans la réflexion, car elle peut nous guider dans des choix quelque peu différents des solutions officielles. Pour le reste, je suis heureux de constater que la PCi semble se préoccuper de plus en plus des cas de catastrophes». (Notes de la rédaction: un tel scénario se retrouve dans un film à sensation: «Le jour d'après...», de Nicholas Meyer, sorti



Les orateurs (de g. à dr.): Jacques Diezy, Professeur; Léonard Isler, CICR; Marcel Gaille, sous-directeur OFPC; Michel Zendali, journaliste; Daniel Schmutz, conseiller d'Etat; Michel Buttin, chef du Service de la PCi cantonale vaudoise.



Daniel Schmutz, conseiller d'Etat: «Si l'on croit à l'utilité de la PCi, il faut lui donner les moyens de sa politique.» (Photos: RM-Info, Pully)

sur les écrans en 1983 et qui a vraisemblablement marqué une partie de la population et a contribué à la diffusion d'une image un peu «à-quoi-bon-tiste» de la PCi).

Quelques questions aux orateurs

Prenant toujours exemple sur le cas genevois, Michel Zendali se demande si l'on peut objectivement croire à une professionnalisation de la protection civile, quid de la milice?

C'est Marcel Gaille, sous-directeur de l'OFPC, qui expose la version actuelle de l'Office: «La PCi ne peut pas prendre la place des gens formés, et bien formés, à des missions particulières comme celles des pompiers. La rationalisation est à l'ordre du jour de la réforme projetée. Il serait souhaitable que l'incorporation se fasse dans de meilleures conditions, de façon à ce que les personnes pressenties soient dûment informées sur la PCi. D'un autre côté, il est indispensable de mieux tenir compte des antécédents (incorporation militaire, formation particulière). Quant à la milice, le système proposé ne prévoit pas sa suppression. Par contre on peut envisager un renforcement de certains corps d'intervention».

Sur le plan du coût de la PCi, le meneur du débat s'interroge sur l'aspect dispendieux de la mise sur pied de la PCi.

La réponse est fournie par Daniel Schmutz, conseiller d'Etat: «Tout d'abord, il faut éviter les amalgames cantonaux; il y a trop de différences entre le canton de Vaud et celui de Genève. La question n'est plus de savoir si l'on a été trop dispendieux à une certaine époque. Il est vrai que le concept basé sur la responsabilité de la commune pousse incontestablement à la consom-

mation. Ceci dit, une rationalisation des effectifs doit être effectuée, comme la recherche d'une meilleure formation. D'un autre côté, c'est le regroupement des communes qui permettra d'économiser des moyens et du matériel. Pour a constructions, le canton de Vaud n'a jamais voulu contraindre les communes à construire «à tout prix»; il a seulement poussé, pour des raisons d'économies, pour que celles-ci profitent de certaines opportunités (constructions combinées dans des centres sportifs, etc.)».

Y-a-t-il déficience dans l'information?

C'est une question difficile à résoudre pense Michel Buttin: «Une des missions d'information prioritaire consiste à répondre à un question simple que se pose le public en général: où se trouve ma place protégée? C'est cette question que nous nous efforcerons de résoudre. A ce sujet nous envisageons sérieusement la publication, dès l'an prochain du plan d'attribution des places protégées; ce n'est pourtant pas aussi simple, car il faut penser aux communes qui ne sont pas encore équipées». La double vocation de la PCi renforce aussi la difficulté puisqu'il faudrait aussi penser à une mise à l'abri de la population en cas de catastrophes.

Sur ce sujet, Marcel Gaille partage le même avis: «Connaître sa place n'est efficace que lorsqu'on en a besoin. Il faut aussi penser qu'en cas de catastrophes, les gens ne se trouvent pas forcément à proximité de l'abri que leur attribue le plan!».

Pour l'information de type générale, Michel Buttin pense que celle-ci est difficile à faire pour un système qui est finalement complexe. Mais la protec-

tion civile souhaite se rapprocher du public et cherchera à participer plus activement à des manifestations et autres comptoirs régionaux.

Questions soulevées par le public

Une des principales questions soulevées par le public présent dans la salle a eu trait à la nouvelle politique de l'OFPC qui souhaite limiter la construction de grands abris.

Plusieurs personnes se sont exprimées sur ce sujet, montrant par là le trouble provoqué par une lettre de l'Office cantonal adressée aux responsables communaux de PCi. Il faut dire que beaucoup de petites bourgades recherchent des formules combinées, afin de diminuer le coût des abris. Quant aux grandes villes et plus particulièrement Lausanne, elles ont des «trous» importants dans leur dispositif de protection. C'est Jean-Claude Siggen, responsable du Service de la PCi lausannoise, qui traduit le sentiment général: «Le déficit important en places protégées ne pourra pas être rattrapé par de petites constructions disséminées ici ou là». Il espère vivement que des dérogations pourront être accordées pour les projets en cours et notamment ceux concernant l'aménagement d'un parking de 1000 places du futur complexe de logement pour étudiants aux Cèdres, et aussi celui prévu sous la place de Milan.

Sans se prononcer sur ces projets, Marcel Gaille expose tout de même qu'il est exclu de présenter des projets du type tunnel, comme celui du Sonnenberg à Lucerne. La gestion de tels abris (20 000 personnes) pose des problèmes quasi insurmontables. Il y a aussi un aspect politique pour le grand abri: sa taille même et son emprise sont telles qu'il inspire volontiers l'utilisation du référendum!

Autre question soulevée: la signalisation «à demeure» de l'emplacement des abris. Selon Michel Buttin, le système est d'ores et déjà prévu; il fait partie des priorités de l'information.

Bilan d'un débat intéressant... et petite déception

C'est environ une centaine de personnes, en majorité d'ailleurs des professionnels, qui ont participé à cette soirée débat. Pour les organisateurs, le fait réjouissant a été de constater que beaucoup de municipaux en charge de la PCi ont accompagné leurs chefs locaux.

En revanche, le public qui est finalement le premier intéressé ne s'est pas présenté. Faut-il s'en étonner? En tout cas, l'AVPC se penchera certainement à l'avenir sur les voies et moyens d'atteindre le grand public, car le but d'un tel débat est effectivement de fournir au citoyen une information lui permettant de se faire une idée la plus objective possible. ▀